



**PRÉFET
DE LA MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R02-2023-289

PUBLIÉ LE 6 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

PREFECTURE MARTINIQUE - CABINET/BRE / CABINET/Bureau de la représentation de l'État

R02-2023-09-05-00004 - Arrêté accordant une récompense pour actes de courage et de dévouement (1 page)	Page 3
R02-2023-09-05-00005 - Arrêté accordant une récompense pour actes de courage et de dévouement (1 page)	Page 5
R02-2023-09-05-00006 - Arrêté accordant une récompense pour actes de courage et de dévouement (1 page)	Page 7

PREFECTURE MARTINIQUE - CABINET/BRE

R02-2023-09-05-00004

Arrêté accordant une récompense pour actes de
courage et de dévouement

ARRÊTÉ N°
accordant une récompense pour
actes de courage et de dévouement

Le Préfet

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970, portant déconcentration en matière d'attribution d'une récompense pour actes de courage et de dévouement ;

Vu le décret n° 2004-374 du 21 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du président de la République du 29 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Jean-Christophe BOUVIER en qualité de préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique ;

Vu le rapport du directeur territorial des services d'incendie et de secours du 24 mai 2023 ;

Considérant l'acte de courage dont a fait preuve, le mardi 7 mars 2023, la sapeure-pompier Stéphy BARDOUX pour sauver d'une noyade certaine un garçon tombé à la mer ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet ;

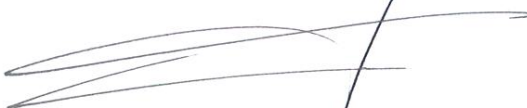
Arrête

Article 1 – Une lettre nominative de félicitations pour acte de courage et de dévouement est décernée à :

- la sapeure-pompier Stéphy BARDOUX

Article 2 – Le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté dont un extrait sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fort-de-France, le 05 SEP. 2023



Jean-Christophe BOUVIER

PREFECTURE MARTINIQUE - CABINET/BRE

R02-2023-09-05-00005

Arrêté accordant une récompense pour actes de
courage et de dévouement

ARRÊTÉ N°
accordant une récompense pour
actes de courage et de dévouement

Le Préfet

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970, portant déconcentration en matière d'attribution d'une récompense pour actes de courage et de dévouement ;

Vu le décret n° 2004-374 du 21 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du président de la République du 29 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Jean-Christophe BOUVIER en qualité de préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique ;

Vu le rapport du directeur territorial des services d'incendie et de secours du 24 mai 2023 ;

Considérant l'acte de courage dont a fait preuve le sapeur-pompier volontaire, le 18 octobre 2019, pour secourir, au péril de sa vie, une femme emportée par les eaux en crue du gué de Desbrosses à Fort-de-France ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet ;

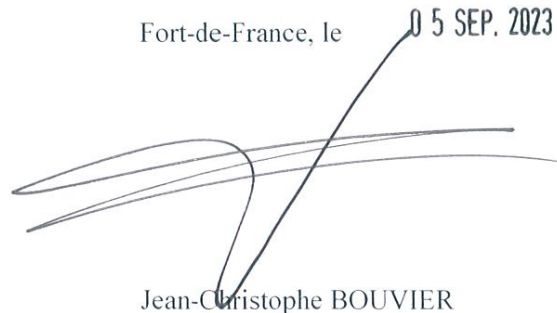
Arrête

Article 1 – La médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée à :

- Monsieur Cédric GOUJON
Sapeur-pompier volontaire

Article 2 – Le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté dont un extrait sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fort-de-France, le 05 SEP. 2023



Jean-Christophe BOUVIER

PREFECTURE MARTINIQUE - CABINET/BRE

R02-2023-09-05-00006

Arrêté accordant une récompense pour actes de
courage et de dévouement

ARRÊTÉ N°
accordant une récompense pour
actes de courage et de dévouement

Le Préfet

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970, portant déconcentration en matière d'attribution d'une récompense pour actes de courage et de dévouement ;

Vu le décret n° 2004-374 du 21 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du président de la République du 29 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Jean-Christophe BOUVIER en qualité de préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique ;

Vu le rapport du directeur territorial des services d'incendie et de secours du 24 mai 2023 ;

Considérant l'acte de courage dont a fait preuve le sergent-chef de sapeur-pompier professionnel Steve Marc MAXIMIN, le vendredi 21 avril 2023, pour secourir, au péril de sa vie, un homme en grande difficulté dans les flots de la mer située au bourg du Lorrain ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet ;

Arrête

Article 1 – La médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée à :

- Monsieur Steve Marc MAXIMIN
Sergent-chef de sapeur-pompier professionnel

Article 2 – Le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté dont un extrait sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fort-de-France, le **05 SEP. 2023**


Jean-Christophe BOUVIER